



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE

VAR

Service: Foncier Aménagement Territoires
Dossier suivi par : Emmanuelle LAN
Nos Réf : F/FA/EL/MA
Visa Cheffe de service :
Visa Direction :

Draguignan, le 13 juin 2022

Monsieur le Maire
Hôtel de ville

83 670 MONTMEYAN

**Objet : Modification simplifiée N° 2 du Plan Local d'Urbanisme
Avis de la Chambre Départementale d'Agriculture**

Siège Social

11 rue Pierre Clément CS 40203
83006 DRAGUIGNAN CEDEX

Antenne de Vidauban

70 av. du Président Wilson
83550 VIDAUBAN

Antenne de Hyères

727 av. Alfred Décugis
83400 HYÈRES

Contact

Tél. : 04 94 50 54 50
Mél : contact@var.chambagri.fr

Monsieur le Maire,

Conformément aux prescriptions législatives et réglementaires contenues dans le Code de l'Urbanisme, le 7 juin 2022, nous avons été rendus destinataire du projet de modification simplifiée N°2 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune afin de recueillir l'avis de notre Compagnie Consulaire, dans un délai de un mois.

La modification a pour objets :

- d'apporter des compléments aux orientations d'aménagement et de programmation (OAP) de la zone à urbaniser 1AUa de Claou Les Moulières ;
- de supprimer l'Emplacement Réservé 9 ;
- de prendre en compte une demande du Département sur la desserte de la zone d'urbanisation future via la Route départementale ;
- De corriger le positionnement d'un gabarit au sein d'une parcelle du secteur Nst ;
- De reformuler une disposition concernant le débit des poteaux incendie dans le règlement.

Ce dossier, dans l'état où il nous a été transmis, n'appelle de notre part aucune observation particulière.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de nos sincères salutations.

Fabienne JOLY
Présidente de la Chambre d'Agriculture

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Établissement public

Loi du 31/01/1924

Siret 188 300 024 00018

APE 9411Z

www.chambre-agriculture83.fr